

METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau : 50

Membres

Membres

Absent(s)

Absent(s): 3

Pouvoir(s):

en fonction: 50

présents: 40

excusé(s): 7

41

0

Date de convocation: 27 novembre 2018

Vote(s) pour : Vote(s) contre :

Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU BUREAU**

Séance du Lundi 3 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montiany-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-24:

Subvention pour des trayaux concernant les menuiseries extérieures des communs et de sécurité sur la facade (chute de crépis et infiltration) sur la copropriété "Gabriel Pierné" située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz.

Rapporteur: Madame Isabelle KAUCIC

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2019 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment ses fiches actions n°16 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n°17 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,

VU la demande transmise par l'Agence Nationale de l'Habitat par courrier en date du 29 octobre 2018 concernant le soutien aux travaux de réhabilitation de la copropriété « Gabriel Pierné » située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz,

VU le montant global des travaux subventionnables de 12 266 €,

DECIDE de participer aux travaux concernant concernant les menuiseries extérieures des parties communes et de sécurité sur la façade (chute de crépis et infiltration) sur la copropriété «Gabriel Pierné» située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz, à hauteur de 10% des travaux subventionnables, soit 1 227 € au maximum, comme suit :

| Type de Travaux | | Adrocco immouble | | Subvention Metz Métropole | | |
|---|-----|---------------------------|----|------------------------------|---------|-------|
| Menuiseries extérieures parties communes | des | 1 rue d Pierné METZ | du | Gabriel | 3 548 € | 355 € |
| Menuiseries extérieures parties communes | des | 9 rue o Pierné METZ | du | Gabriel | 3 548 € | 355 € |

| Sécurité sur la façade (chute de crépis et infiltration) | 11 rue du Ga Pierné METZ | 5 170 € | 517 € |
|---|--------------------------------|---------|-------|
|---|--------------------------------|---------|-------|

DECIDE d'affecter 1 227 € sur l'autorisation de programme 2018 de 2 000 000 € (chapitre 204) consacrée au logement social pour financer les travaux précitées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme Metz, le 4 décembre 2018 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

Résumé de l'acte 057-200039865-20181203-12-2018-DB24-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DB24

Date de décision : lundi 3 décembre 2018

Nature de l'acte : DE

Objet: Subvention pour des travaux concernant les

menuiseries extérieures des communs et de

sécurité sur la façade (chute de crépis et infiltration) sur la copropriété "Gabriel Pierné" située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz

Classification: 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Rédacteur : Catherine DELLES

05/12/2018 AR reçu le:

Numéro AR: 057-200039865-20181203-12-2018-DB24-DE

Document principal: 99_AU-ERDP24.pdf

Historique:

| 04/12/18 17:16 | En cours de création | 1 | |
|----------------|--------------------------|------------------|--|
| 04/12/18 17:16 | En préparation | Catherine DELLES | |
| 05/12/18 08:40 | Reçu | Catherine DELLES | |
| 05/12/18 08:41 | En cours de transmission | | |
| 05/12/18 08:42 | Transmis en Préfecture | | |
| 05/12/18 08:48 | Accusé de réception reçu | | |